



PRO

Avec le bilan assurantiel,

**ANTICIPEZ
L'AVENIR**

de votre entreprise et de vos salariés



**Votre entreprise évolue au fil du temps.
Vous devez régulièrement faire un point sur vos
assurances afin d'être sûr que les garanties soient
toujours bien adaptées.**

Même en tant que professionnel, vous pouvez être victime d'un sinistre causé le plus souvent par :

- Un incendie ;
- Une perte d'exploitation ;
- Un événement climatique (tempête, grêle, neige) ;
- La mise en cause de votre responsabilité civile professionnelle ou de votre garantie décennale ;
- Etc...

Il est donc primordial de mettre à jour vos contrats d'assurance.

**C'est pourquoi nous vous proposons
de réaliser un bilan assurantiel pour éviter de vous
retrouver en difficulté en cas de sinistres.**



**Optez pour le
BILAN
ASSURANTIEL...**



POURQUOI LE BILAN ASSURANTIEL ?

1 → Votre entreprise évolue

Des changements permanents dans l'entreprise et de nombreux paramètres évoluent de manière temporaire ou durable :

- Chiffre d'affaires
- Revenus
- Effectif
- Activité spécifique
- Périmètre d'intervention
- Nouveaux investissements (machines, outils...)
- Locaux et véhicules (agrandissement, aménagement...)
- Changements de statuts
- Projets personnels
- Situation de famille
- Importance et particularités des chantiers
- Réglementation applicable
- Etc...

2 → Et votre assurance ?

Un diagnostic personnalisé et une réévaluation régulière des contrats d'assurance permettent de bénéficier de garanties mieux adaptées à la réalité économique de votre entreprise.

Avec une assurance actualisée



- Anticipation des risques et sécurisation de l'activité
- Protection des finances et des salariés
- Sérénité au quotidien

Avec une assurance inadaptée



- Fragilisation de l'entreprise
- Menace (in)directe sur la santé financière et les salariés
- Mise en danger des responsables
- Risques juridiques : Garanties ou plafonds d'indemnisation inadaptés

QUIZ SUR VOTRE ENTREPRISE

Votre entreprise évolue au fil du temps. Vous devez réaliser régulièrement un diagnostic de votre entreprise afin d'avoir les garanties les plus adaptées à votre situation réelle :

- Votre Chiffre d'Affaires a-t-il évolué ? oui non
- Votre effectif a-t-il évolué (salariés, CDD, intérimaires) ? oui non
- Avez-vous plus ou moins de surface dans votre local ? plus ou moins de matériel ? de machines ? de stock ? oui non
- Toutes les activités que vous réalisez aujourd'hui figurent-elles dans votre contrat ? oui non
- Si votre revenu a évolué, vos garanties ont-elles été adaptées ? oui non
- Votre contrat Santé Collective répond-il aux obligations de la nouvelle Loi ANI ? oui non

Si vous avez répondu OUI à une des questions ci-dessus, vous risquez d'être :

- Sur assuré et de payer pour des garanties inutiles !
- Sous assuré et de fragiliser votre entreprise en cas de sinistre !

**MAAF PRO est à vos côtés !
Demandez votre bilan
assurantiel.**

3015

Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h

MAAF Assurances SA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 000 euros entièrement versé - Entreprise régie par le code des assurances
RCS NIORT 542 073 580 - N° TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580 - Code APE 6512 Z

Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY - Adresse : Chauray - 79036 NIORT Cedex 9 - maaf.fr

